



Guide pour l'évaluation des compétences Bachelor HES-SO en soins infirmiers

Adopté par la Conférence des responsables locales et locaux de la filière Soins infirmiers (CORESLOC) le 17 octobre 2013

Préambule

Le présent document constitue une version synthétique du guide réalisé en 2012-2013. Nous y relevons les principaux changements apportés dès 13-14 aux documents d'évaluation des compétences professionnelles et réitérons les principes inhérents à l'évaluation des compétences posés l'an dernier.

Clarifications concernant l'échelle de notation

Le seuil de suffisance est adapté à l'année de formation augmente d'année en année (exigences croissantes)

- 1^e année : Le seuil d'insuffisance est de 3 rôles non acquis ou plus
- 2^e année Le seuil d'insuffisance est de 2 rôles non acquis ou plus
- 3^e année Le seuil d'insuffisance est de 1 rôle non acquis ou plus

Les changements suivants sont apportés au document d'évaluation des compétences

- l'échelle de notes de la filière avec les commentaires est rajoutée sur la 1^e page ;
- le seuil de suffisance est mieux en visibilité (en gras) dans chaque document d'évaluation des compétences ;
- la signification des termes Acquis (comme maîtrise), En Voie d'Acquisition (comme maîtrise partielle) et Non Acquis (comme maîtrise insuffisante) est précisé au dessous de chaque compétence.
- L'appréciation « En voie D'acquisition » est désormais possible pour toutes les PFP ;

Le guide est supprimé pour alléger la documentation mise à disposition des institutions de formation pratique

Rappels des principes à la base du document d'évaluation des compétences

Les trois niveaux permettant l'évaluation des compétences sont les suivants, du plus général au plus spécifique :

- Les rôles, les compétences et leur déclinaison se trouvent dans le plan d'études cadre Bachelor 2012. Si toutes les compétences se travaillent (sur les lieux de formation et sur les lieux de stage) dès la première année, l'évaluation, en première année, puis en deuxième année met un focus sur certaines compétences du référentiel ce qui implique que le développement des compétences sera évalué progressivement, de la première à la troisième année. L'ensemble des compétences sera, bien entendu, évalué en 3ème année.
- Les critères d'évaluation, déclinés à partir des compétences par année de formation ont été élaborés pour les trois ans de formation. En principe, les critères se complexifient en changeant d'année de formation ; certains critères n'apparaissent qu'en 2ème voire en 3ème année. Toutefois, quelques critères sont les mêmes au long des trois ans, ce qui signifie qu'ils doivent être acquis dès la première année et sont réévalués dans les années suivantes dans d'autres contextes de soins, associés à d'autres critères tenant ainsi compte d'un déploiement progressif des ressources des étudiant-e-s dans des familles de situations dont la complexité varie en fonction des contextes.
- Les indicateurs, qui permettent d'évaluer l'atteinte des critères, sont notés à titre d'exemples et peuvent être complétés par des indicateurs spécifiques à chaque milieu de soins (voir plus loin).

Rappel des modalités d'utilisation du document

L'évaluation se réalise par rôle (expert-e en soins infirmiers, communicateur-trice, etc.). Chaque rôle est acquis à un niveau de complexité donné en fonction de l'année de formation. Ce niveau de complexité est précisé par les critères et les indicateurs.

Tous les critères sont évaluables et sont évalués et ce, quel que soit le milieu dans lequel s'effectue la période de formation pratique.

Les indicateurs permettent d'évaluer le critère ; ils sont cités à titre d'exemple et peuvent être considérés comme pertinents dans certains milieux de soins et non pertinents dans d'autres milieux. Certains peuvent être considérés comme incontournables, d'autres pas. Ils peuvent être complétés par des indicateurs plus pertinents dans chaque milieu de soins

Les évaluateurs et évaluatrices déterminent, pour chaque rôle, s'il est acquis (A), en voie d'acquisition (EVA,) ou non acquis (NA), en fonction de l'évaluation des critères (plusieurs critères par rôle). *Acquis* signifie que le rôle est déjà bien maîtrisé ; la mention *acquis* peut être utilisée dès la PFP 1 puisque les critères sont adaptés à chaque année de formation. *En voie d'acquisition* signifie la maîtrise partielle du rôle. Elle peut être utilisée pour toutes les PFP. *Non acquis* signifie l'insuffisance de maîtrise du rôle. Le commentaire explicite cette évaluation et met en évidence les critères acquis et ceux qui ne le sont pas ou partiellement.



Le seuil d'insuffisance d'une PFP évolue en fonction des années de formation. Nous le définissons comme suit :

- 1^e année : Le seuil d'insuffisance est de 3 rôles non acquis ou plus
- 2^e année Le seuil d'insuffisance est de 2 rôles non acquis ou plus
- 3^e année Le seuil d'insuffisance est de 1 rôle non acquis ou plus